



# **PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2018-2020**



**Bilan des réalisations  
2018-2019**

## Bilan des mesures réalisées entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2019

Les mesures incluses dans les tableaux ci-après, concernent trois axes : l'environnement de travail, la communication et l'embauche des personnes handicapées.

### Axe 1 : Environnement de travail

Obstacles	Objectifs	Mesures	État de situation de la mesure	Responsable
Les postes de travail ne sont pas conçus et adaptés pour répondre aux besoins des personnes handicapées nouvellement embauchées.	Introduire des ajustements nécessaires pour adapter les postes de travail en fonction des besoins exprimés.	Effectuer l'évaluation ergonomique des postes de travail et les ajuster en fonction des besoins spécifiques ou lors d'une demande expressément formulée.	Aucune demande n'a été formulée pour l'année 2018-2019.	Service des ressources humaines.
Les locaux des bureaux ne sont pas conçus pour recevoir des personnes en situation de handicap.	Faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap.	Quand les bureaux de la Société du Plan Nord (SPN) n'ont pas toutes les commodités pour faciliter les déplacements des personnes handicapées, les employés sont sollicités pour aller à la rencontre de ces personnes afin d'éviter les déplacements inutiles et les accommoder dans la mesure du possible.	En juillet 2018, une visite des lieux de travail du siège social a été effectuée avec le représentant en matière des mesures et installations de l'immeuble. Cette visite a permis de repérer et de faire l'état des lieux concernant les installations disponibles à l'attention des personnes handicapées.	Tous les employés de la SPN pour les bureaux ne disposant pas de commodités afin d'accueillir les personnes handicapées.
Les directives concernant l'accueil dans les bureaux de la SPN des personnes en situation de handicap sont méconnues par le personnel de l'accueil.	Mettre au point une procédure avec des consignes claires destinées au personnel chargé de l'accueil.	Rédaction d'une procédure pour l'accueil et l'orientation vers les ressources réservées aux personnes handicapées dans les locaux de la	En cours de réalisation.	Responsable des ressources humaines.

		Société et publication sur l'intranet.		
La procédure d'accueil et d'intégration à l'emploi des personnes handicapées en milieu de travail est méconnue.	Faciliter l'accueil des personnes handicapées. Mettre en place des procédures et des outils visant l'intégration des personnes handicapées.	Rédaction d'un guide à l'attention des personnes handicapées et le fournir lors de l'embauche, le cas échéant.	Le guide à l'intention des personnes handicapées n'a pas été réalisé. Cette mesure ne sera pas reconduite.	Responsable des ressources humaines.

## Axe 2 : Embauche

Obstacles	Objectifs	Mesures	État de situation de la mesure	Responsable
Les programmes existants pour faciliter l'embauche des personnes handicapées sont méconnus.	Soutenir les gestionnaires lors du processus d'embauche de personnes handicapées.	Diffuser l'information concernant le programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées dans l'intranet.	Il n'y a pas eu de demande d'accompagnement de la part des gestionnaires pour de l'aide à l'intégration d'une personne handicapée au sein de leur équipe de travail. La personne responsable des ressources humaines est toujours disponible afin d'aider les gestionnaires à bien accueillir et intégrer les personnes handicapées.	Responsable des ressources humaines.

### Axe 3 : Communication

Obstacles	Objectifs	Mesures	État de situation de la mesure	Responsable
<p>Manque d'information sur les défis des personnes handicapées au quotidien et en milieu de travail.</p>	<p>Sensibiliser le personnel de la SPN à la cause des personnes handicapées au quotidien et en milieu de travail.</p>	<p>Lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH), sensibiliser le personnel au moyen de nouvelles dans l'intranet, d'affiches et de capsules vidéo.</p> <p>Publication du plan d'action dans l'intranet.</p>	<p>À l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées, un article a été publié dans l'intranet de la SPN le 1<sup>er</sup> juin. Cet article comprenait une invitation à adopter une attitude plus inclusive et positive envers les personnes handicapées. Aussi, quelques faits concernant les personnes handicapées étaient relatés.</p> <p>Le plan d'action a été déposé dans l'intranet et sur notre site Internet.</p> <p>Des affiches ont été placées dans les aires communes afin de faire la promotion de la SQPH.</p> <p>Des capsules informatives ont été diffusées sur l'intranet en juillet 2018.</p>	<p>Responsable des ressources humaines.</p>
<p>Les obligations liées à l'accessibilité au moment de l'achat ou la location de biens ou de service sont méconnues.</p>	<p>Fournir l'information nécessaire aux responsables des acquisitions de biens et de services.</p>	<p>Envoyer une note et le guide d'accompagnement « L'approvisionnement en biens et en services accessibles aux personnes handicapées » à la personne responsable des acquisitions de la SPN qui est disponible sur le site de l'Office des personnes handicapées du Québec.</p>	<p>La note et le guide ont été remis à la personne responsable des ressources matérielles de la SPN en janvier 2019.</p>	<p>Responsable des ressources humaines.</p>

## **ADOPTION ET DIFFUSION DU BILAN**

Le bilan 2018-2019 sera diffusé sur le site Web de la Société du Plan Nord et l'intranet afin de le rendre accessible au public et au personnel.

Le bilan sera également transmis à l'Office des personnes handicapées du Québec.

*Original signé*  
Patrick Beauchesne  
Président-directeur général  
2020-03-27